

WORKSHOP DE L'INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE RENNES

WORKSHOP
2023
11^{ème} édition

LES TISSUS URBAINS EXISTANTS : DE NOUVEAUX TERRITOIRES D'INVESTIGATION

DU 6 AU 10 FEVRIER 2023
A l'université Rennes 2

Informations et inscriptions
www.iaur.fr/workshop-2023/

Les workshops de l'IAUR, c'est quoi ?

Un laboratoire d'expérimentation

A la croisée du monde de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation, les workshops de l'IAUR sont des ateliers d'expérimentation pour penser des territoires, concevoir des projets originaux et complexes, et sensibiliser les étudiants aux préoccupations des responsables territoriaux.

Le travail de réflexion est effectué au sein de groupes d'environ dix étudiants issus de formations variées et complémentaires de niveau master, dans les champs de l'urbanisme et aménagement, géomatique, architecture, environnement, génie civil et urbain, économie, droit...

Véritables temps de pédagogie active sur un temps court, les workshops de l'IAUR permettent aux étudiants d'appréhender les relations entre l'aménagement et l'urbanisme, le génie urbain, les politiques publiques, les dimensions juridiques, économiques et la qualité architecturale, urbaine, sociale et environnementale de manière systémique sur une thématique au cœur des préoccupations des territoires.

Un temps de formation dynamique

L'expérience d'un atelier collectif et intensif est l'occasion d'éprouver l'apport spécifique de chaque formation et la plus-value de la transversalité autour d'un même objet de réflexion. Chaque équipe s'appuie donc sur l'ensemble des compétences des étudiants présents, des documentations thématiques et sur les apports des professionnels pendant tout le workshop.

Ces temps de créativité collective issus d'échanges quotidiens permettent d'aboutir à la formalisation de propositions et à un rendu final restitué devant un jury composé de représentants institutionnels, professionnels et académiques. Des équipes sont honorées par le jury en raison de la qualité de leurs projets et les étudiants de l'équipe lauréate reçoivent un chèque cadeau. Un diplôme est remis à chacun pour certifier de sa participation au workshop et de sa motivation à contribuer à l'invention de nouvelles façons de concevoir et de fabriquer la ville de demain.

A l'issue du workshop, les étudiants doivent mieux maîtriser les aspects pluridisciplinaires et oser inventer des projets ambitieux et novateurs en s'appuyant sur l'utilisation de nouveaux outils, les nouvelles connaissances et méthodes apportées par l'ensemble des disciplines.



Le contexte de la commande 2023

L'artificialisation est définie dans l'article 192 de la loi Climat et Résilience comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. »

La pression démographique, l'étalement urbain, les modes de déplacement, par leur surconsommation du foncier, dégradent l'environnement et menacent l'atteinte des objectifs climatiques de neutralité carbone. C'est pourquoi, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), apparu pour la première fois dans le Plan Biodiversité de juillet 2018, figure désormais dans la loi Climat et Résilience, faisant écho aux travaux de la Convention citoyenne pour le climat. Cette loi place les territoires au cœur des enjeux du ZAN en fixant **deux échéances : une réduction par deux du rythme de consommation des sols d'ici 10 ans et un objectif de ZAN à 2050.**

Lauréate de l'AMI « Objectif ZAN » de l'ADEME, Rennes Métropole devient l'un des 22 Territoires « Zéro Artificialisation Nette ». En participant à ce programme, la collectivité souligne sa volonté de concilier son développement et son engagement dans la transition écologique, à travers son modèle de **Ville Archipel**. Les territoires lauréats sont accompagnés dans l'élaboration de leur trajectoire ZAN et de son intégration dans les différents plans et documents d'urbanisme (PLUi, SCoT...), ainsi que pour sa mise en œuvre dans les projets d'aménagement (densification, renaturation, reconversion de friches...).

Compte-tenu de ses spécificités et de ses enjeux territoriaux, Rennes Métropole a choisi d'orienter son travail vers un levier particulier de la lutte contre l'artificialisation des sols : la mise en application de la séquence « **éviter-réduire-compenser** » dans sa stratégie territoriale d'aménagement, afin de répondre à son développement démographique tout en assurant la préservation de la biodiversité et la restauration des milieux naturels.

Densification des différents espaces bâtis de la métropole : imaginez la ville intense à l'horizon 2050

L'ambition de ce workshop est de contribuer au ZAN et à la neutralité carbone du territoire par l'exploration des capacités de **densification des tissus urbains existants** à travers différents procédés (surélévation, recyclage foncier, construction dans les interstices, rénovation énergétique...), dans des configurations variées (typologies de tissu urbain, de bâtiments, de modes constructifs...), et de proposer des solutions visant la répliquabilité et la massification de ces procédés.

A l'occasion du workshop, dans la perspective de la séquence « éviter-réduire-compenser », les étudiants exploreront principalement les enjeux de **l'évitement et de la réduction** de l'artificialisation des sols. Les enjeux de la **compensation** ne seront pas nécessairement à traiter durant cette semaine. Les participants au workshop exploreront principalement les moyens de densifier et d'intensifier les tissus urbains existants.

Dans ce cadre, chaque groupe aura à réaliser un focus particulier sur les **différentes pistes de densification par la surélévation**, et particulièrement les opportunités ou contraintes de la surélévation comme outil, notamment économique, de rénovation du patrimoine existant (couplage surélévation/rénovation) et comme opportunité d'intensification des usages du bâti.

Au regard des ambitions et perspectives d'élaboration de la trajectoire ZAN, les équipes contribueront à construire **une vision prospective des formes urbaines de demain**, en imaginant avec réalisme et ancrage dans le concret des espaces répondant aux enjeux du ZAN et de la ville archipel.

Ce travail prospectif sur les formes urbaines de demain doit permettre d'apporter des solutions aux problèmes de raréfaction de la ressource foncière que rencontrent aujourd'hui les maîtres d'ouvrage, les élus locaux et les citoyens métropolitains.

7 secteurs d'étude

Le territoire de la métropole rennaise se compose de différents tissus urbains, abritant des formes urbaines multiples, déclinant elles-mêmes différentes typologies de bâti. Le workshop devra tenir compte de cette variété en travaillant sur 7 secteurs aux configurations volontairement contrastées. Chacun des groupes se verra attribuer l'un des secteurs géographiques, dont les spécificités (âge du bâti, formes urbaines, usages, modes constructifs...) guideront les travaux.

Les 7 secteurs d'études retenus :

1. Fréville - Bréquigny - Clôteaux (Rennes)
2. ZA des Cognets (Saint-Jacques-de-La-Lande)
3. Atalante Champeaux - Saint-Brieuc - J-B de la Salle (Rennes)
4. Betton
5. Saint-Armel
6. Campus de Ker Lann (Bruz)
7. Châteaugiron - Loges - Logettes - Rode Sud (Rennes - Chantepie)

Temporalités des scénarios

La réflexion des groupes portera sur l'échéance 2050, horizon prévu par la loi pour atteindre l'objectif du ZAN. Toutefois, la loi prévoyant également une échéance intermédiaire en 2031 (réduction de 50% du rythme d'artificialisation), les scénarios développés par les groupes tiendront compte de ce jalon qui devra également être explicité.



Les attendus de la commande

Avant d'aborder les projections, un **diagnostic du secteur** fera ressortir les enjeux, contraintes et ressources du site d'étude. Les approfondissements devront être envisagés en lien avec les conclusions de ce diagnostic de l'état initial.

5 enjeux transversaux

La problématique devra être appréhendée dans sa globalité et à l'échelle du périmètre attribué, et intégrer les enjeux ci-après :

1. **Construction durable et innovante** (matériaux / réversibilité / réemploi / solutions constructives, reproductibilité des opérations)
2. **Sobriété** (foncière / énergétique / low tech)
3. **Habitabilité** (qualité architecturale, cohésion sociale et mixité des publics / cohabitation des usages)
4. **Mixité fonctionnelle** (modularité / pluralité des usages / fonctions productives)
5. **Intégration territoriale** (mobilités / espaces publics / insertion paysagère)

Ces axes constituent un socle mais n'excluent pas d'explorer des champs complémentaires. **Outre ces 5 axes génériques, une attention dans les projets sera portée sur les aspects suivants :**

Volet quantitatif : accueillir sans artificialiser

Chaque groupe estimera la quantité de logements nouveaux et/ou réhabilités que son/ses scénarios permettraient.

Cette estimation précisera le cas échéant les différentes typologies envisagées :

- Construction nouvelle sans suppression de logement ou d'activités (sans démolition)
- Démolition-reconstruction
- Réhabilitation
- Surélévation

Chaque groupe estimera parallèlement les surfaces échappant ainsi à l'artificialisation selon différents ratios de densité et les mettra en rapport avec les rythmes actuels et passés d'artificialisation.

Volet qualitatif : désirabilité de la « ville intense »

Chaque groupe développera une réflexion et un propos autour de l'acceptabilité sociale du renouvellement urbain. Il recherchera les leviers pour accroître l'acceptabilité de ce renouvellement urbain et la désirabilité des espaces urbains et de la « ville intense ».

Pourront ainsi être développés les enjeux de qualité des espaces (logements et espaces publics), d'intimité et du « chez-soi », des interfaces public-privé, de limitation des nuisances et pollutions, de santé et d'accès aux soins, d'adaptation aux transitions, de proximité et de ville du quart d'heure, d'interactions et de mixités sociales, de lutte contre l'isolement, de normes sociales autour de la maison unifamiliale / individuelle, d'évolution du besoin en espaces de travail, etc.

Autres aspects pouvant être traités

Volet économique et réglementaire (financement du ZAN et évolutions réglementaires (destination des bâtiments, règles de stationnement applicables en cas de surélévations, etc.) pour faciliter sa mise en œuvre) ; **Infrastructures et ZAN** (transports, énergétiques, etc., existantes ou projetées) ; **Gouvernance du ZAN**.

Tout au long du workshop, les équipes devront être attentives à :

- Croiser les approches techniques, d'usages et d'enjeux urbains pour faire émerger des propositions innovantes, créatives mais néanmoins ancrées dans le concret, permettant d'alimenter des perspectives ouvertes et réalistes ;
- Apporter un nouveau regard, dégagé de contraintes trop intégrées, pour permettre d'imaginer des solutions non encore envisagées ;
- Questionner certains postulats, réinterroger la pertinence de la réglementation existante pour identifier les freins et proposer des solutions facilitatrices ;
- Enrichir les études déjà menées avec une réflexion sous un nouvel angle, qui dépasse les seuls aspects techniques en abordant des thématiques et enjeux encore peu soulevés.

Les livrables

Les résultats des travaux seront présentés sous les formes suivantes :

- **Un dossier de 20 pages maximum au format A4** relatant les réflexions, les objectifs fixés et les solutions retenues dans les projets (document à visée opérationnelle et explicative) ;
- **Des illustrations** du projet (plans, cartes, schémas, etc.) et **une image d'ambiance** permettant de se projeter dans l'état futur du secteur d'étude ;
- **Un poster du projet au format A1**. Un poster est le résumé illustré du projet et doit en faire la promotion. Il doit pouvoir être lu en 5 minutes et donc compter moins de 1 000 mots. Une attention sera portée à la qualité et au format des images afin de pouvoir l'imprimer au format A1 ;
- **Un support de présentation d'environ 5 slides** en vue de la restitution flash de 5 minutes du vendredi 10/02.



PROGRAMME

Lundi 6 février

10h45 : Accueil Salle Pina Bausch et répartition des groupes
Temps « brise-glace » d'interconnaissance au sein des groupes

11h : Introduction

Leszek Brogowski, Vice-président culture, science et société de l'Université Rennes 2

Marc Hervé, Premier adjoint à la Ville de Rennes délégué à l'urbanisme, Conseiller métropolitain délégué aux formes urbaines

Stéphane Lafargue, Directeur régional adjoint, Banque des Territoires

Guy Baudelle, Président de l'IAUR

11h45 : Présentation du workshop et du déroulé de la semaine

Jean-Pascal Josselin, Directeur de l'IAUR

12h - Présentation du sujet et organisation des groupes de travail

Jean-Pascal Josselin & Jonathan Morice, Directeur de l'aménagement urbain et de l'habitat, Rennes Métropole

.....

15h - 17h : Conférence introductive

«Zéro Artificialisation Nette, enjeux fonciers et perspectives urbaines»

Sonia Guelton, Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme, Ecole d'Urbanisme de Paris, Lab'URBA

Présidente de l'association Fonciers en débats

Temps d'échanges

17h - 18h30 : Travail en groupe de projet

Mercredi 8 février

8h30 : Accueil petit déjeuner

8h30 - 18h30 : Travail en groupe de projet

Jeudi 9 février

8h30 : Accueil petit déjeuner

8h30 - 18h30 : Travail en groupe de projet

Vendredi 10 février

8h30 : Accueil petit déjeuner

8h30 - 15h : Travail en groupe de projet

15h - Remise des projets

16h - 18h : Restitution synthétique des travaux de chaque groupe

(5 minutes / 5 slides par groupe)

En présence des membres du jury, de **Laurence Besserve**, Vice-Présidente à l'aménagement, Rennes Métropole (*sous réserve*)

et **Stéphane Lafargue**, Directeur régional adjoint, Banque des Territoires (*sous réserve*)

Séquence ouverte au public

18h : Cocktail

Mardi 7 février

8h30 : Accueil petit déjeuner

8h30- 9h30 : Travail en groupe de projet

9h30 - 11h : Témoignages et regards croisés des techniciens du territoire

Alexandre Péan, Urbaniste référent secteur nord-ouest - DAUH - Service Planification et Etudes Urbaines, Rennes Métropole

Philippe Clément, Chef de projet en aménagement, Territoires Rennes.

Temps d'échanges

11h00 - 12h30 : Travail en groupe de projet

.....

14h00 - 15h : Travail en groupe de projet

15h - 16h30 : «Le ZAN par la surélévation du bâti existant»

Didier Mignery, Architecte,

Président d'UpFactor, AMO Surélévation

Temps d'échanges

16h30 - 18h30 : Travail en groupe de projet

Du 10 février au 9 mars

Analyse des projets par les membres du jury et délibérations

9 mars

18h15- 19h : Annonce des résultats (visioconférence)

Benoît Feidel, Président du jury

Jonathan Morice, Directeur de l'aménagement urbain et de l'habitat, Rennes Métropole

Remerciements

Composition du jury

Président : **Benoît Feidel**, Membre du Conseil pédagogique et scientifique de l'IAUR, enseignant-chercheur, Université Rennes 2

- **Jonathan Morice**, Directeur de l'aménagement urbain et de l'habitat, Rennes Métropole
- **Cécile Vignes**, Mission Nouvelles Fabriques de la Ville, Rennes Métropole
- **Aude Gallais**, Mission Nouvelles Fabriques de la Ville, Rennes Métropole
- **Géraldine Bouchet-Blancou**, Directrice Recherche Urbaine et Architecturale, UpFactor
- **Elodie Frefield**, Directrice territoriale Rennes, Banque des Territoires
- **Olivier Vergne**, Enseignant-chercheur, Université Rennes 2
- **Véronique Zamant**, Enseignante-chercheuse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

